



SCOT  
BASSIN ANNECIEN  
SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
Grand Annecy  
Fier et Usses  
Sources du Lac d'Annecy  
Pays de Cruseilles  
Rumilly Terre de Savoie

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-257402644-20260106-2026\_01\_01-DE

**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT  
MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

**Séance du 6 JANVIER 2026**

**DELIBERATION N° 2026-01-01**

**Quorum non atteint**

**Le six janvier deux mille vingt-six, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s: Mme Nora SEGAUD-LABIDI, MM. Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, Dominique DUBONNET, Antoine GRANGE, Christian VIVIANT, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s:

Procuration:

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s:

Procuration: Mr Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s:

Était également présente à la séance, avec voix non délibérative :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s:

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s:

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s:

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s:

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s:

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s:

.....

**Conformément à la convocation du vingt-quatre décembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni le mardi six janvier 2026 à 17 heures avec pour ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2025
- Saisine de la CDAC pour le PC07424225X0054 pour la construction d'un supermarché d'une surface de vente de 999 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint Jorioz.

**Après 20 minutes d'attente, le Président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mardi 13 janvier à 17h, en salle du conseil de la mairie de Poisy.**

Ainsi fait et constaté à Annecy, le 6 janvier 2026.

Le Président,



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....

Le Président,